

COMMENT OBTENIR UN RENSEIGNEMENT :

Avant de téléphoner, merci de vous munir de votre titre de séjour.

Si vous adressez un mail ou un courrier, joindre la copie de votre titre de séjour.

- Par téléphone : 05 59 98 23 84 du lundi au vendredi de 9h à 10h
- Par mail : pref-etrangers@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- Par courrier :

Préfecture des Pyrénées-Atlantiques
Bureau des étrangers et de la nationalité
section séjour
2 rue du Maréchal Joffre
64021 PAU Cédex

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

HORAIRES D'OUVERTURE

➡ Pour le DEPOT DES DEMANDES DE TITRES DE SEJOUR

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi ouverture 09h00 fermeture 12 h00, fermé les après-midi.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés. Vous êtes invité à consulter le site internet de la préfecture avant votre déplacement :

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr>



PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Carte n° : _____

NOM : _____

PRENOM : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

CST CSP CRA CR RLD-UE APS

50 € en timbres fiscaux non remboursables, à remettre au dépôt du dossier

Pour information, en cas d'avis favorable vous devrez verser 150 € en timbres fiscaux en complément

Vous devez déposer votre dossier de renouvellement dans les deux mois précédant l'expiration de votre titre actuel

En cas de renouvellement de titre de séjour demandé après l'expiration du précédent titre, sauf cas de force majeure (événements sérieux et imprévisibles), vous devrez vous acquitter de 180 € en timbres fiscaux

PRESENTER ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

NOTA : cette liste de pièces est donnée à titre indicatif, des documents supplémentaires pourront vous être réclamés selon votre situation personnelle

Documents à fournir dans tous les cas

- Titre de séjour - déclaration de perte – document de circulation étranger mineur
- Passeport (pages d'état civil, entrée sur le territoire)
- Confirmation de la validation du visa
- Copie intégrale de l'acte de naissance (traduit en français)
- Acte de mariage (traduit en français)
- Justificatif de divorce
- Acte de décès du conjoint
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (électricité ou gaz ou téléphone fixe-ou bail de location ou quittance de loyer ou taxe d'habitation.)
- Si vous êtes hébergé par un tiers : attestation d'hébergement+pièce d'identité de l'hébergeant+justificatif de domicile de l'hébergeant
- 2 photos d'identité **originales** bien contrastées, tête nue et de face (bouche fermée, sans expression)
- 1 enveloppe timbrée (20 gr.)
- Contrat d'intégration républicaine (CIR) - attestations formations civique et linguistique correspondant aux formations
- Niveau linguistique A2 diplôme ou attestation niveau français A2
- Attestation assurance maladie

Pour information : le timbre fiscal de votre carte de séjour vous sera demandé au retrait de votre carte et le montant sera stipulé dans la convocation qui vous sera adressée

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA CONSIDERE IRRECEVABLE

Cadre réservé à l'administration

Date de remise liste :

Date dépôt dossier :

Documents à fournir selon la situation

Vous êtes :

CONJOINT DE FRANÇAIS (ou pacte civil de solidarité)

- Présence du conjoint obligatoire
- Pièce d'identité française du conjoint
- Acte de mariage français ou transcription de **moins de 3 mois**
- Attestation de pacte civil de solidarité **moins de 3 mois**
- Tous documents prouvant la vie commune (au moins 2 documents -contrat de bail, quittance électricité, RIB, assurances, etc...) sur 1 an pour le PACS, 6 mois pour le mariage
- Déclaration de communauté de vie
- Contrat d'intégration républicaine (CIR)
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si la loi du pays d'origine l'autorise)

PARENT D'UN ENFANT DE NATIONALITE FRANCAISE

- Contrat d'intégration républicaine (CIR)
- Présence du conjoint obligatoire **si vie commune** + pièce d'identité française
- Déclaration de communauté de vie
- Acte de naissance intégral de ou des enfants OBLIGATOIRE**
- Carte nationale d'identité de du ou des enfants mineurs ou **Certificat de Nationalité Française de moins de 6 mois**
- Justificatifs de la résidence en France du ou des enfants (Carnet de santé et/ou certificat de scolarité de l'année en cours)
- Justificatifs de la contribution effective à l'entretien et à l'éducation du parent français pour le/les enfants, depuis la naissance de celui-ci ou depuis au moins deux ans
- Si la filiation à l'égard du parent d'enfant français est établie par reconnaissance, preuve que le parent français contribue effectivement à l'entretien et à l'éducation du mineur depuis sa naissance ou depuis 2 ans ou à défaut, décision du juge aux affaires familiales prévoyant l'autorité parentale et le montant de la pension alimentaire

SALARIE ou TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

- Autorisation de travail établie par la plateforme de la main d'œuvre étrangère
- Contrat de travail
- Trois derniers bulletins de salaire
- Contrat d'intégration républicaine (CIR) pour les contrats à durée indéterminée

VISITEUR

- Justificatifs de moyens suffisants d'existence
- Engagement de n'exercer en France aucune activité professionnelle
- Attestation assurance maladie

ENTRÉ EN FRANCE PAR REGROUPEMENT FAMILIAL

- Décision d'autorisant le regroupement familial
- Présence du conjoint obligatoire
- Carte de séjour de l'étranger rejoint
- Certificat médical délivré par l'OFFI
- Déclaration de communauté de vie
- Au renouvellement, tous documents prouvant la vie commune (bail, facture électricité, RIB, assurances, etc...)
- Contrat d'intégration républicaine (CIR)

RESIDENT DE LONGUE DUREE-UE

Ressortissant titulaires d'un titre de séjour français et ayant 5 années de séjour ininterrompues en **FRANCE**

- Justificatif de séjour ininterrompu en France de 5 ans (1 par année- avis d'imposition, certificat de scolarité...)
- Justificatif de ressources propres individuelles ou des époux (à l'exclusion des prestations sociales ou allocations) **suffisante égale au SMIC, stables et régulières sur les 5 dernières années**
- Attestation assurance maladie
- Justificatif de l'intégration républicaine : CIR ou déclaration sur l'honneur de respect des valeurs républicaines accompagnée du diplôme ou certification de maîtrise du français niveau A2.

Ressortissant titulaires d'un titre de séjour RLD-UE délivré dans un autre état membre de l'Union européenne (UE)

- Titre de séjour RLD-UE
- Voir pour : visiteur - étudiant - passeport talent chercheur - artiste - travailleur temporaire - salarié-
- Entrepreneur profession libérale

- Contrat d'intégration républicaine (CIR) le cas échéant

SCIENTIFIQUE CHERCHEUR ET MEMBRES DE FAMILLE

- Convention d'accueil établi par un organisme agréé
- 3 derniers bulletins de salaire
- Titre de séjour du conjoint chercheur

REFUGIE PROTECTION SUBSIDIAIRE ET MEMBRES DE FAMILLE

- Décision de l'OFPPA accordant le statut de réfugié ou la protection subsidiaire
- Justificatif du lien familial avec le bénéficiaire d'une protection internationale
- Titre de séjour du bénéficiaire d'une protection internationale
- Niveau français A2

CARTES DE RESIDENT DIVERSES

- Déclaration sur l'honneur de non-polygamie (si la loi du pays d'origine l'autorise)
- Avis d'imposition des _____ dernières années
- Bulletins de salaires des _____ derniers mois

LIENS PRIVEE ET FAMILIAUX

- Justificatif sur les conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, etc...)

.....

- Justificatifs des liens personnels et familiaux en France :

.....

AUTRES :